

Ecrit par le 11 décembre 2025

100 ans du marché aux truffes de Richerenches : la Région aux côtés de la filière trufficole



Ce samedi 2 décembre, le célèbre marché aux truffes de Richerenches a fêté son centenaire. Les élus vauclusiens étaient présents en nombre lors de cet anniversaire spécial, tout comme ceux de la <u>Région Sud</u>, notamment son président <u>Renaud Muselier</u>, qui a tenu à rappeler l'engagement de la Région Sud pour la filière trufficole et la profession agricole.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est le premier territoire français producteur de truffe. Le diamant noir est une véritable institution dans la région, comme en atteste le très prisé marché de Richerenches qui vient de fêter son 100° anniversaire. « Ce marché est devenu une véritable institution, vous êtes célèbre dans le monde entier, a félicité Renaud Muselier. C'est naturellement que la Région Sud est





Ecrit par le 11 décembre 2025

partenaire de cette 100° édition. » Pour l'occasion, il a été intronisé dans la Confrérie du Diamant noir et a renouvelé l'engagement de la Région envers la filière trufficole.

Sur la période 2020-2023, ce sont près de 520 000€ qui ont été versés pour le développement de la filière régionale trufficole. Une aide de 25 000€ a été accordée par la Région Sud pour répondre à la démarche de création d'un signe officiel de qualité. La Région a également lancé le label '100% Valeurs du Sud', qui s'appuie sur la qualité, la transparence, la transition environnementale et l'équité.

La Région a décidé de renouveler son engagement en lançant un nouveau plan régional filière truffe pour la période 2024-2026 avec un budget annuel de 130 000€. Ce nouveau cadre d'intervention sera voté lors de la prochaine assemblée plénière, le vendredi 15 décembre prochain, à travers 5 axes :

- « Consolidation et animation collective de la filière » sera doté d'une enveloppe annuelle de 10 000€
- « Soutien à la plantation » sera doté d'une enveloppe annuelle de 90 000€
- « Conseils aux trufficulteurs » sera doté d'une enveloppe annuelle de 10 000€
- « Soutien à l'expérimentation » sera doté d'une enveloppe annuelle de 15 000€
- « Soutien aux foires locales garantissant origine et qualité de la production » sera doté d'une enveloppe de 5 000€

V.A.